



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 5 décembre 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2012-1751

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 7 NOVEMBRE 2012 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 13 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 7 novembre 2012 et de la séance spéciale tenue le 13 novembre 2012 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2012-1752

DÉSIGNATION DE PROLONGEMENTS ET DE SURLARGEURS DE RUES EXISTANTES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

CONSIDÉRANT QUE les rues Demers et Octave-Crémazie seront prolongées;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces deux projets de prolongement de rues nécessite l'approbation de nouveaux lots, la cession et la désignation de ceux-ci comme étant les rues Demers et Octave-Crémazie;

CONSIDÉRANT QUE des lots additionnels sont requis en vue de l'élargissement de la rue Demers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la cession de lots dans le cadre du prolongement des rues Demers et Octave-Crémazie et approuve également la désignation de ces nouveaux lots, comme décrit ci-après :

Prolongement de la rue Demers

Les lots 4 714 466 et 4 714 467 au cadastre du Québec seront nommés rue Demers

Prolongement de la rue Octave-Crémazie

Le lot 4 890 017 au cadastre du Québec sera nommé rue Octave-Crémazie

Surlargeur de la rue Demers

Les lots 4 714 464 et 4 847 804 au cadastre du Québec seront nommés rue Demers

Adoptée

CE-2012-1753 **SOUSSION 2012 SP 032A - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDES RÉGLEMENTAIRES - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe IBI/DAA inc., 460, rue McGill, Montréal, Québec, H2Y 2H2, pour la fourniture de services professionnels, pour le projet « Études réglementaires – Urbanisme », pour un montant total de 48 887,37 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 octobre 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61100-419-24261	46 761,37 \$	Service de l'urbanisme et du développement durable - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	2 126,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1754 **ACCEPTER L'AJUSTEMENT DU COÛT DE LA SOUSSION AU CONTRAT RÉALISÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES MONTCALM ET PAPINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par sa résolution numéro CE-2011-524 en date du 6 avril 2011, a adjugé un contrat à la firme Pronex Excavation inc. pour le réaménagement des rues Montcalm et Papineau – Lot 1, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 5 848 015,47 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pronex Excavation inc. a réalisé les travaux prévus au devis à un coût de 5 607 784,80 \$, incluant les taxes, représentant une diminution de 240 230,67 \$ par rapport à la soumission;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pronex Excavation inc. a soumis à la Ville des travaux supplémentaires au coût de 447 688,36 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les ordres de changement à la soumission ont fait l'objet d'une vérification de la part de la firme CIMA+, experts-conseils mandatée par la Ville de Gatineau ainsi que par le Services des infrastructures, et ce, pour une recommandation de paiement;

CONSIDÉRANT QUE lors du comité plénier du 31 janvier 2012, en vertu des recommandations CP-INFRA-2012-001 et CP-INFRA-2012-002, les membres du conseil ont adopté un budget supplémentaire – Travaux des projets PRECO hors PTI de 2 932 000 \$ d'une part et d'autre part augmenter la dette de 4 120 540 \$ afin d'assurer les ajustements requis des coûts, pour chacun desdits projets réalisés dans le cadre du programme de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les travaux supplémentaires au coût de 447 688,36 \$, incluant les taxes, réalisés dans le cadre du projet réaménagement des rues Montcalm et Papineau – Lot 1, contrat numéro C-10-101, portant ce dernier à un coût final de 6 055 473,16 \$, représentant ainsi un ajustement du coût de la soumission d'un montant de 207 457,69 \$, incluant les taxes.

Ce comité autorise le trésorier à verser à la firme Pronex Excavation inc., les sommes dues en vertu des présentes et sur présentation de pièces justificatives par le Service des infrastructures.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11053-001-24262	99 176,34 \$	Excédents de coûts - PRECO - Hors PTI - Égouts
18-11053-002-24263	99 176,34 \$	Excédents de coûts - PRECO - Hors PTI - Aqueduc
04-13493	9 105,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1755

REJET DE SOUMISSION 2012 SP 301 - REMPLACEMENT DU QUAI DES VISITEURS - MARINA D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 2 octobre 2012, un appel d'offres public pour le remplacement du quai des visiteurs – Marina d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix total de la plus basse soumission reçue conforme dépasse les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2012 SP 301 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres.

Adoptée

CE-2012-1756 **SOUMISSION 2012 SP 309 - DÉMOLITION DES BÂTIMENTS SITUÉS AUX 24 ET 26, CHEMIN DE MONTRÉAL OUEST - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 176026 Canada inc. / Amor Construction inc., 14, chemin Richard, La Pêche, Québec, J0X 2W0, pour la démolition des bâtiments situés aux 24 et 26, chemin de Montréal Ouest, pour un montant total approximatif de 78 888 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 novembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15-11001-002-24264	75 457,34 \$	Sentiers récréatifs - Divers sites - Route 148 à Masson-Angers
04-13493	3 430,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1757 **REJET DE SOUMISSION 2012 SI 314 - LOCATION D'AMEUBLEMENT - ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 10 septembre 2012, un appel d'offres sur invitation pour la location d'ameublement – Édifice Pierre-Papin;

CONSIDÉRANT QUE six soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix total de la plus basse soumission conforme reçue dépasse les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2012 SI 314.

Adoptée

CE-2012-1758 **APPEL DE PROPOSITION POUR LES SERVICES DE PROFESSIONNELS - ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AUTRES QUE RÉSIDENTIELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement de la Ville de Gatineau souhaite obtenir des propositions pour la réalisation d'une étude de caractérisation des matières résiduelles produites sur son territoire par les industries, commerces et institutions et les entreprises du secteur de la construction, rénovation et démolition;

CONSIDÉRANT QUE c'est un secteur d'activités très spécialisé, et qu'il y a pas ou peu de ressources compétentes en la matière sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Division de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de firmes ayant leur établissement sur le territoire du Québec, et ce, pour le mandat de services professionnels pour l'étude de caractérisation des matières résiduelles autres que résidentielles produites sur le territoire de la ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2012-1759

PERMISSION D'OCCUPATION - PARTIE DES LOTS 3 849 402, 3 850 192, 3 973 086 ET 3 973 087 AU CADASTRE DU QUÉBEC - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - RÉFECTION ET ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊSNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec est propriétaire des lots 3 849 402, 3 850 192, 3 973 086 et 3 973 087 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, situés du côté nord et du côté sud du chemin Pink, entre le chemin Vanier et le chemin Klock;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire des lots 3 850 189 et 3 973 088 au cadastre du Québec, connus et désignés comme étant le chemin Pink, entre le chemin Vanier et le chemin Klock;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau procédera à la réfection et à l'élargissement du chemin Pink, entre le chemin Vanier et le chemin Klock, et qu'elle doit obtenir les droits requis sur les immeubles visés par le projet;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a décidé d'accorder une permission d'occupation à la Ville de Gatineau, ayant dans sa planification à long terme des projets pour la réalisation d'une autoroute à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la permission d'occupation autorise l'utilisation des lieux pour fins de route municipale et la réalisation des travaux de réfection et d'élargissement sur une partie des lots 3 849 402, 3 850 192, 3 973 086 et 3 973 087 au cadastre du Québec, d'une superficie totale de 18 715,6 m²;

CONSIDÉRANT QUE la permission d'occupation est consentie pour une période de dix ans et est renouvelable automatiquement par la suite d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acceptation de la permission d'occupation sur une partie des lots 3 849 402, 3 850 192, 3 973 086 et 3 973 087 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 18 715,6 m², et ce, aux conditions prévues au document type du ministère des Transports du Québec et autres conditions stipulées dans la permission d'occupation négociée, pour un montant total représentant les frais administratifs de 500 \$, plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la signature de la permission d'occupation sur une partie des lots 3 849 402, 3 850 192, 3 973 086 et 3 973 087 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 18 715,6 m², et ce, aux conditions prévues au document type du ministère des Transports du Québec et autres conditions stipulées dans la permission d'occupation négociée, pour un montant total représentant les frais administratifs de 500 \$, plus les taxes applicables;

- autorise le trésorier à puiser, à même le poste budgétaire 18-12004-006, un montant de 500 \$, plus les taxes applicables, représentant les frais administratifs à être versés au ministère des Transports du Québec pour l'émission de la permission d'occupation sur une partie des lots 3 849 402, 3 850 192, 3 973 086 et 3 973 087 au cadastre du Québec, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme de la permission d'occupation en s'assurant du respect des termes et conditions de ladite permission annexée à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1760

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-41 - 117 657,36 \$ - PÉRIODE DU 21 AU 27 OCTOBRE 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-41 au montant de 117 657,36 \$ pour la période du 21 au 27 octobre 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1761

SOUMISSION 2012 SI 085 - ENLÈVEMENT, REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme Les glissières de sécurité J.T.D. inc. s'est vu adjudger, par la résolution numéro CE-2012-485 en date du 11 avril 2012, un contrat d'enlèvement, de remplacement et de réparation de glissières de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides jusqu'au 10 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics requiert des services supplémentaires d'urgence d'enlèvement, de remplacement et de réparation de glissières de sécurité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine le montant de 5 101,67 \$, incluant les taxes, autorisé par la pièce de comptes à payer 510602;
- autorise un montant supplémentaire approximatif de 25 000 \$, incluant les taxes, à la firme Les glissières de sécurité J.T.D. inc., 116, rue Principale, Val-Alain, Québec, G0S 3H0, pour l'enlèvement, le remplacement et la réparation de glissières de sécurité, sur la base des prix au mètre carré apparaissant à la formule de soumission;

- approuve le montant de 89 486,26 \$, incluant les taxes, comme étant le coût total estimé pour le contrat pour d'enlèvement, de remplacement et de réparation de glissières de sécurité.

Le montant total du contrat ne pourra totaliser la somme de 100 000 \$ ou plus, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31520-521-24265	23 912,81 \$	Signalisation - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 087,19 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1762

SOUSSION 2012 SI 313 - ACHAT DE FLEURS - SAISON 2013 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour l'achat de fleurs – Saison 2013, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 15 octobre 2012, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

Annexe A – Secteur de Hull (fleurs annuelles)

Annexe B – Secteur de Hull (vivaces)

Annexe C – Secteur de Hull (arbustes)

Annexe E – Secteur de Gatineau (fleurs annuelles)

Annexe F – Secteur de Buckingham et Masson-Angers (fleurs annuelles)

Les Serres Riel inc., 1851, rue Notre-Dame, Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0, pour la fourniture de fleurs – Saison 2013 au montant total approximatif de 47 672,42 \$, incluant les taxes.

Annexe D – Secteur de Hull – Maison du citoyen

La firme Planterra ltée, 2275, chemin Saint-François, Dorval, Québec, H9P 1K3, pour l'achat de fleurs – Saison 2013, au montant total approximatif de 14 458,68 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71430-628 – Horticulture et arboriculture.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires au budget 2013 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1763

SOUSSION 2012 SI 338 - ACHAT D'UN ENSEMBLE DE CHENILLES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Snö Innovation inc., 550, Rang des 25 Est, Saint-Bruno, Québec, J3V 0G6, pour l'achat d'un ensemble de chenilles pour tracteur de sentiers pour un montant total de 31 232,96 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} novembre 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71800-649-24266	29 874,71 \$	Parcs et espaces verts - Ateliers mécaniques - Autres pièces
04-13493	1 358,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1764

AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES DU MELS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a déposé, le 11 octobre 2011, cinq projets dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives du MELS;

CONSIDÉRANT QUE le 23 février 2012, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous informe que le projet du Parc des Hautes-Plaines est retenu comme projet admissible;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit répondre à certaines exigences, dont celle de produire une résolution pour identifier un signataire de la convention d'aide financière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à signer la convention d'aide financière pour ce projet.

Adoptée

CE-2012-1765

SOUMISSION 2012 SI 296 - ACHAT DE DÉFIBRILLATEURS CARDIAQUES (D.E.A.) MURAUX ET MOBILES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 106354 Canada inc. / Les services d'urgence Medic, 620, chemin du Bord-du-Lac, suite 301, Dorval, Québec, H9S 2B6, pour l'achat de défibrillateurs cardiaques muraux et mobiles, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif, sur une période de deux ans, de 62 508,61 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, des commandes supplémentaires pourraient être émises au besoin, et ce, selon les disponibilités budgétaires pendant la période de validité du contrat. Toutefois, le montant total du contrat ne pourra totaliser la somme de 100 000 \$ ou plus, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59100-692-23255	48 048,28 \$	Ville en santé - Équipements non capitalisables
04-13493	2 184,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1766

AUTORISER LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE DE COLLABORATION EN CAS DE SINISTRES MAJEURS OU D'AUTRES ÉVÉNEMENTS PORTANT ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES CITOYENS ET CITOYENNES DE GATINEAU AVEC L'AMBULANCE SAINT-JEAN

ATTENDU QUE l'Ambulance Saint-Jean est un organisme sans but lucratif qui offre des services de secourisme et d'intervention en cas d'urgence;

ATTENDU QUE l'Ambulance Saint-Jean concrétise sa mission et sa vision en respectant les valeurs d'esprit d'équipe, d'intégrité, de positivité, de respect, de loyauté, de tolérance et de qualité de vie;

ATTENDU QUE lors d'un sinistre ou autre événement compromettant la sécurité des citoyennes et citoyens de Gatineau, les services offerts par l'ambulance Saint-Jean s'inscriraient en complément des services déployés par la municipalité dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la signature de ce protocole vient ajouter à la capacité de réponse de la municipalité et s'inscrit dans une démarche de résilience de notre communauté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, à signer le protocole de collaboration en cas de sinistres majeurs ou d'autres événements portant atteinte à la sécurité des citoyennes et citoyens de Gatineau avec l'Ambulance Saint-Jean.

Adoptée

CE-2012-1767

FRAIS D'ENTRETIEN ET D'UTILISATION DE LA GAMME DES PRODUITS INGRES POUR LES SYSTÈMES FINANCIERS ET D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2013 À LA FIRME ACTIAN CORPORATION - 65 201 \$ FONDS MONÉTAIRES AMÉRICAINS, SANS TAXES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des systèmes corporatifs de la Ville de Gatineau, incluant les systèmes financiers et d'évaluation, ont été développés et opèrent en production à l'aide du logiciel Ingres;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien, de mise à jour et de support téléphonique pour ce logiciel;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de la firme Actian Corporation, 500, rue Arguello, suite 200, Redwood, CA 94063, États-Unis, pour l'entretien et l'utilisation des logiciels Ingres comprenant, entre autres, le support téléphonique, la mise à jour des logiciels et le droit d'utilisation des licences au montant de 65 201 \$ en fonds monétaires américains, sans taxes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Le trésorier est autorisé à acquitter le montant de 65 201 \$ en fonds monétaires américains ainsi que les taxes et ristournes appropriées, sur présentation des pièces justificatives préparées par le service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13420-555 – Infrastructures – Entretien des logiciels.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1768

MISE À NIVEAU DU NOMBRE DE LICENCES SQL ET SHAREPOINT SELON LES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AVEC LA FIRME MICROSOFT LICENSING GP POUR L'ANNÉE 2012-2013

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1146 en date du 4 juillet 2012, a approuvé un contrat d'entente d'entreprise (EA) avec la firme Microsoft Licensing GP pour les années 2012 - 2015;

CONSIDÉRANT QUE les prix préférentiels d'ajout de licences sont établis à même ce contrat d'entente d'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au moins une fois par an à l'achat de licences pour les produits installés sur les serveurs et ordinateurs au cours de la dernière période afin de respecter les termes de notre contrat et les lois en vigueur en matière d'utilisation de logiciels tiers;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique a mis en production deux serveurs SharePoint et un serveur SQL nécessaire au portail municipal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la mise à niveau (True-up) des licences SQL et SharePoint avec la firme Microsoft Licensing GP selon l'entente d'entreprise et en fonction des lois en vigueur pour un montant approximatif de 104 556,70 \$, incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget 2013 afin de donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture découlant de nos obligations contractuelles avec la firme Microsoft Licensing GP, sur présentation de pièces justificatives, fournies par le Service de l'informatique.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13450-672	100 009,77 \$	Infrastructures - Pièces d'équipements et logiciels informatiques
04-13493	4 546,93 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1769

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 43 - 27 751,31 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 47 - 512 257,83 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 44 - 8 020,82 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 42 - 369 315,79 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 43, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 47, la liste de réquisitions numéro 44 ainsi que la liste des embauches numéro 42 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 43	Pièces de comptes à payer	27 751,31 \$	19 au 23 novembre 2012
Liste PD numéro 47	Pièces de comptes à payer	512 257,83 \$	19 au 23 novembre 2012
Liste des réquisitions numéro 44	Pièces de comptes à payer	8 020,82 \$	19 au 23 novembre 2012
Liste des embauches numéro 42	Embauche de personnel temporaire	369 315,79 \$	12 au 16 novembre 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1770 SOUSSION 2012 SI 272 - AMEUBLEMENT - DIVERS SERVICES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture, la livraison et l'installation pour l'ameublement – Divers services, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 22 octobre 2012, ces dernières ayant déposées les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des annexes, à savoir :

Annexe A – Bureaux

Gyva Boutique de Bureau, 186, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V8, pour un montant total de 35 265,13 \$, incluant les taxes.

Annexe B – Fauteuils

Art Woods Bureau Plus, 156, promenade du Portage, Gatineau, Québec, J8X 4B6, pour un montant total de 4 519,67 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71420-692-23848	2 240,19 \$	Entretien des parcs et aménagements - Équipements non capitalisables
02-41310-692-23847	2 240,19 \$	Réseau d'aqueduc - Équipements non capitalisables
02-30810-692-23849	6 110,21 \$	Général - Ateliers mécaniques - Équipements non capitalisables
02-31210-692-23850	6 966,92 \$	Rues pavées - Équipements non capitalisables
02-30110-692-23851	5 562,72 \$	Administration - Service des travaux publics - Équipements non capitalisables
02-31120-692-23852	4 499,99 \$	Division de l'entretien des édifices - Équipements non capitalisables
02-14100-692-24021	2 783,47 \$	Bureau du greffe - Équipements non capitalisables
02-59120-692-24022	7 650,96 \$	Politique de développement social - Équipements non capitalisables
04-13493	1 730,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1771

SOUSSION 2012 SI 263 - SERVICES D'IMPRESSION SUR DEMANDE - COUR MUNICIPALE - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - CONTRAT DE TROIS ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe d'Imprimerie St-Joseph inc., 1165, rue Kenaston, Ottawa, Ontario, K1G 6S1, pour la prestation de services d'impression et d'expédition de documents pour la Cour municipale pour une période de trois ans, aux prix unitaires indiqués à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 52 463,07 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 16 août 2012, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds pour l'année 2012 seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-671 – Cour municipale – Fournitures de bureau, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2013 à 2015 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1772

SUBVENTION DE 40 000 \$ POUR L'EMBELLISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE DU MONT-BLEU - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire internationale du Mont-Bleu prévoit certains travaux d'aménagement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire internationale du Mont-Bleu relève de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire internationale du Mont-Bleu, par l'entremise du comité de la cour d'école, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par le biais des budgets discrétionnaires 2012 des conseillers des districts électoraux de Wright–Parc-de-la-Montagne, de l'Orée-du-Parc et de Saint-Raymond–Vanier désirent contribuer au projet d'embellissement de la cour de l'école primaire internationale du Mont-Bleu :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte de verser à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, une subvention de 40 000 \$ pour aider au financement du projet d'embellissement de la cour de l'école primaire internationale du Mont-Bleu provenant des budgets discrétionnaires 2012 des conseillers des districts électoraux de Wright–Parc-de-la-Montagne, de l'Orée-du-Parc et de Saint-Raymond–Vanier;
- approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, établissant les obligations et les modalités reliées à l'aide financière.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 40 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Hull.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	10 000 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	10 000 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	20 000 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79937-692	10 000 \$		Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Équipement non capitalisable
02-79936-692	10 000 \$		Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Équipement non capitalisable
02-79935-692	20 000 \$		Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Équipement non capitalisable
02-79935-972		20 000 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79937-972		10 000 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972		10 000 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1773

**DÉSIGNATION TOPONYMIQUE - BOULEVARD LOUISE-CAMPAGNA -
DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME
TREMBLAY**

CONSIDÉRANT QUE les tronçons nord et sud du boulevard des Grives situés dans le secteur de Hull ne seront pas raccordés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit changer le nom du tronçon sud du boulevard pour des questions de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie a mené une consultation publique ciblée auprès des citoyens pour obtenir des propositions toponymiques;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie a voulu accorder une attention particulière à la thématique des oiseaux et aux noms porteurs d'identité permettant de souligner la contribution de citoyens au bien-être des Gatinois;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec a donné un avis technique favorable pour ces toponymes sur le plan des règles d'écriture;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau juge valides les noms des Passerins, des Sizerins et Louise-Campagna pour désigner le tronçon sud du boulevard des Grives;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services de Hull et le conseiller municipal du district électoral du Plateau–Manoir-des-Trembles sont en accord avec le changement de nom et qu'ils en recherchent l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le changement de nom du tronçon sud du boulevard des Grives pour le nom : Boulevard Louise-Campagna.

Il est de plus résolu de verser les noms des Passerins et des Sizerins dans la banque de toponymes de la Ville de Gatineau pour une utilisation future.

Adoptée

CE-2012-1774

SUBVENTION DE 225 \$ - ASSOCIATION DE HOCKEY GATINEAU POUR LES ACTIVITÉS DE LA SAISON 2012-2013 DU CLUB DE HOCKEY LES DRAVEURS DE GATINEAU, PEE-WEE C - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 225 \$, à l'Association hockey Gatineau, 231, rue Magnus Est, Gatineau, Québec, J8P 4Z7, à titre de subvention pour les activités de la saison 2012-2013 du club de hockey Les Draveurs de Gatineau, Pee-Wee C.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	25 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79940-972	25 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79935-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79933-972	25 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1775

SUBVENTION DE 350 \$ - ASSOCIATION ÉTUDIANTE DU MODULE DES SCIENCES SOCIALES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS - JEUX FRANCO-CANADIENS DE LA COMMUNICATION - 20 AU 24 FÉVRIER 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'Association étudiante du module des sciences sociales, à l'attention de madame Kelly Leonardo, 283, boulevard Alexandre-Taché, C. P. 1250, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y7, à titre de subvention pour la participation de 32 étudiants aux Jeux franco-canadiens de la communication 2013 à Ottawa du 20 au 24 février 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1776

SUBVENTION DE 725 \$ - ASSOCIATION DE HOCKEY GATINEAU POUR LES ACTIVITÉS 2012-2013 DES CLUBS LES PATRIOTES DE GATINEAU, NOVICE C - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 725 \$ à l'ordre de l'Association de hockey Gatineau, 231, rue Magnus Est, Gatineau, Québec, J8P 4Z7, à titre de subvention pour les activités 2012-2013 du club de hockey Les Patriotes de Gatineau, Novices « C ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	25 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79947-972	25 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79942-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79940-972	25 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79936-972	25 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79932-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1777

SUBVENTION DE 175 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU POUR L'ASCENSION DU KILIMANDJARO PAR MONSIEUR BENOIT BRUNET EN FÉVRIER 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre de la Fondation du C.S.S.S. de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour l'ascension du Kilimandjaro en février 2013 par monsieur Benoit Brunet.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79938-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1778

SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION DE HOCKEY GATINEAU POUR LES ACTIVITÉS DE LA SAISON 2012-2013 DU CLUB LES TITANS DE GATINEAU, MIDGET B - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'Association hockey Gatineau, 231, rue Magnus, Gatineau, Québec, J8P 4Z7, à titre de subvention pour les activités de la saison 2012-2013 du club Les Titans de Gatineau, midget B.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1779

SUBVENTION DE 1 050 \$ - VENT DANS LES LETTRES POUR LA RÉALISATION DES PROJETS POUR 2012-2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 050 \$ à Vent dans les lettres, 365, boulevard Gréber, pièce 107, Gatineau, Québec, J8T 5R3, à titre de subvention pour la réalisation des projets pour 2012-2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	500 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1780

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE PATSY BOUTHILLETTE À UNE FORMATION OFFERTE À SAINT-JÉRÔME PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC « RÉUSSIR UNE CONSULTATION PUBLIQUE » - 31 JANVIER 2013 - 660 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette à participer à une formation offerte par l'Union des municipalités du Québec : « Réussir une consultation publique » le 31 janvier 2013 à Saint-Jérôme.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 304,68 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, pour couvrir les frais d'inscription.

De plus, le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement pour une dépense maximale de 660 \$, et ce, sur présentation des pièces justificatives, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-312-32335	660 \$	Conseil municipal - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1781

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU À UNE ACTIVITÉ DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 4 FÉVRIER 2013 - 60 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau à participer à une activité de La maison Mathieu-Froment-Savoie le 4 février 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 60 \$ à l'ordre de La maison Mathieu-Froment-Savoie, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	60 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1782

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DESTINATION GATINEAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la charte de Destination Gatineau inc. prévoit que tout membre permanent du conseil d'administration doit avoir reçu l'aval du comité exécutif de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs provisoires du conseil d'administration demande au comité exécutif de confirmer la nomination de madame Louise Boudrias comme membre permanent du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner suite à cette demande :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme la nomination de madame Louise Boudrias comme membre du conseil d'administration de Destination Gatineau inc., prenant effet à compter de l'adoption de la présente.

Adoptée

CE-2012-1783

AUTORISER LA RÉSILIATION DU MANDAT DE PRÉPARATION DE RELEVÉS, CONCEPT PRÉLIMINAIRE, PLANS ET CAHIER DES CHARGES AINSI QUE DE SURVEILLANCE POUR LES TRAVAUX RELATIFS À LA RÉPARATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT DANS LE SECTEUR LAVIOLETTE - DISTRICT ELECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2001-874 en date du 5 septembre 2001, a retenu les services de la firme Stantec Experts-conseil ltée (maintenant la firme CIMA+) pour un mandat général de services professionnels relatifs aux travaux de séparation des réseaux d'égout dans le quartier Laviolette;

CONSIDÉRANT QUE les phases 1 à 6 des travaux se sont déroulées entre 2001 et 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge pertinent de mettre fin au mandat de la firme CIMA+ pour des raisons financières;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2125 du Code civil du Québec permet à la Ville, en tant que cliente, de résilier unilatéralement le mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2129 du Code civil du Québec prévoit que la Ville, en tant que cliente, est tenue de payer au prestataire de services les frais et dépenses encourues avant la notification de la résiliation du mandat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- de résilier le mandat octroyé par la résolution numéro CE-2001-874 en date du 5 septembre 2001 à la firme CIMA+ pour préparer les relevés, le concept préliminaire, les plans et le cahier des charges, ainsi que pour effectuer la surveillance pour tous les travaux relatifs à la réparation du réseau d'égouts dans le secteur Laviolette;
- d'autoriser de verser un montant d'honoraires professionnels de 8 054 \$, incluant les taxes, à la firme CIMA+ pour les dépenses encourues et non facturées pour les activités réalisées au mandat à résilier, conformément à l'article 2129 du Code civil du Québec;
- d'autoriser la Division de l'approvisionnement du Service des finances à retourner en appel d'offres à un moment approprié.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12004-049-24268	7 703,75 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc, égouts - Honoraires professionnels - Collecteur Mondoux - Résiliation - CIMA+
04-13493	350,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1784

CESSION DE CONTRAT - ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES - SULFATE FERRIQUE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1077 en date du 4 juillet 2012, adjugeait un contrat pour l'achat de produits chimiques pour le traitement des eaux des usines d'eau potable, d'épuration et de l'usine de traitement de lixiviat pour une période d'une année débutant le 23 août 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de sulfate ferrique (item 14 de la formule de soumission) avait été octroyé à la firme Chemco inc.;

CONSIDÉRANT QUE la firme Chemco inc. a signifié à la Ville qu'elle a vendu ses actifs concernant la production et la distribution de sulfate ferrique et qu'elle désirait faire le transfert (cession de contrat) à la firme Produits performants General Chemical ltée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la cession du contrat de la firme Chemco inc. à la firme Produits Performants General Chemical ltée dans le cadre du contrat relatif aux produits chimiques pour la fourniture de sulfate ferrique, au prix unitaire de 170,16 \$ la tonne métrique liquide, taxes incluses, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres.

Les fonds à cette fin, au montant annuel approximatif de 43 560,96 \$, incluant les taxes, seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-636 –Épuration Gatineau- Produits chimiques, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2013, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1785 **SOUMISSION 2012 SI 345 - ACHAT ET INSTALLATION D'UNE GALERIE D'ENTRAÎNEMENT - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Boivin & Gauvin inc., 1416, rue Père-Chaumonot, L'Ancienne-Lorette, Québec, G2E 1P9, pour l'achat et l'installation d'une galerie d'entraînement pour un montant total approximatif de 42 809,19 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 octobre 2012, cette dernière étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30478-006-24269	40 947,52 \$	Caserne d'incendie à Buckingham et autres - Tour de formation
04-13493	1 861,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1786 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-45 - 986 942,96 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 NOVEMBRE 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-45 d'un montant de 986 942,96 \$ pour la période du 15 au 21 novembre 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1787 **SUBVENTION DE 100 \$ - INTERCLUBS AYLNER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLNER - STEFAN PSENAK**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Interclubs Aylmer, à l'attention de monsieur Jean-Guy Caron, 804, rue Beaumont, Gatineau, Québec, J9J 3G7, à titre de subvention pour la confection de paniers de Noël au profit du Centre Mechtilde.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1788 **SUBVENTION DE 800 \$ - CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS - PARADE DU PÈRE NOËL - 16 DÉCEMBRE 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de la Corporation des loisirs de Masson-Angers, à l'attention de Pierre Lalonde, C. P. 2404, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour la parade du père Noël qui se tiendra le 16 décembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79947-972	600 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1789 **SUBVENTION DE 600 \$ - CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS - DIVERSES ACTIVITÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de la Corporation des loisirs de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Pierre Lalonde, président, C. P. 2404, Gatineau, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention pour l'organisation de diverses activités au cours de l'année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	600 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1790 **SOUMISSION 2012 SI 331 - ANALYSES D'ÉCHANTILLONS D'EAU 2013 - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Maxxam Analytique 889, montée de Liesse, Ville St -Laurent, Québec, H4T 1P5, pour les services d'analyses d'échantillons d'eau, selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 30 917,98 \$, incluant les taxes, conformément au document d'appel d'offres et à la soumission déposée le 7 novembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Paramètres	MAXXAM ANALYTIQUE Prix unitaire incluant les taxes
<u>Eau potable</u>	
Antimoine (domaine 28)	23,00 \$
Arsenic et sélénium (domaine 13)	17,25 \$
Bromates (domaine 19)	63,24 \$
Carbone organique dissout (domaine 20)	17,25 \$
Carbone organique total (domaine 20)	17,25 \$
Composés phénoliques (domaines 130 ou 131)	74,73 \$
Composés organiques volatils (domaine 140)	74,73 \$
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (domaine 120)	63,24 \$
Pesticides (domaines 170, 175, 176, 177 et 178)	804,83 \$
Trihalométhanes (domaine 150)	40,24 \$
Uranium total (domaine 14)	17,25 \$
<u>Eaux usées, souterraines et de surface</u>	
Arsenic et sélénium (domaine 63 ou 82)	17,25 \$
Arsenic (domaine 63 ou 82)	17,25 \$
Arsenic, antimoine, sélénium et uranium (domaines 14, 28, 63 ou 82)	45,99 \$
Bicarbonates	23,00 \$
Bromures	18,40 \$
Carbone organique dissout (domaine 46)	17,25 \$
Carbone organique total (domaine 46)	17,25 \$
Composés organiques volatils (selon annexe 1)	74,73 \$
Demande en chlore	86,23 \$
Huiles et graisses minérales totales (domaines 62)	51,74 \$
Huiles et graisses totales (domaines 62 ou 66)	35,64 \$
Hydrocarbures pétroliers C ₁₀ – C ₅₀ (domaine 109)	35,64 \$
<u>Regroupement 1 (eau potable)</u> Composés organiques volatils (140) / Hydrocarbures aromatiques polycycliques / Composés phénoliques / Trihalométhanes	247,20 \$

Le contrat sera d'une durée d'une année débutant le 1^{er} janvier 2013, avec une possibilité d'une année additionnelle. Si la Ville se prévaut de la période additionnelle d'une année, les tarifs seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des sommes budgétaires disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-41212-431	Usine d'eau potable - Aylmer - Services techniques
02-41213-431	Usine d'eau potable - Hull - Services techniques
02-41214-431	Usine d'eau potable - Gatineau - Services techniques
02-41215-431	Usine d'eau potable - Buckingham - Services techniques
02-41450-431	Laboratoire - Usine de traitement des eaux usées - Services techniques
02-45112-431	Déchets - Transbordement, transport, enfouissement - Services techniques
02-45128-431	Usine de lixiviat - Aylmer - Services techniques
02-41110-431	Administration - Service de l'environnement - Services techniques
18-50011-001	Décontamination - Dépotoir Hull-Aylmer
06-30455-002	Usines d'eau potable - Honoraires professionnels

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2013 et 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1791 SOUSSION 2012 SP 341 - VALORISATION OU DISPOSITION DES BOUES STABILISÉES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mironor 142975 Canada Ltée , C. P. 303, Lachute, Québec, J8H 3X5, pour la valorisation ou la disposition de boues stabilisées, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 826 586,10 \$, incluant les taxes et la redevance, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 octobre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide pour deux ans à compter du 1^{er} janvier 2013, avec la possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'une année. Si l'option de renouvellement est retenue, les prix unitaires seront alors indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2013 à 2016, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1792 RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-42 - 158 745,51 \$ - PÉRIODE DU 28 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE 2012 - B-43 - 234 225,09 \$ - PÉRIODE DU 4 AU 10 NOVEMBRE 2012 - B-44 - 159 546,08 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 17 NOVEMBRE 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-42 au montant de 158 745,51 \$ pour la période du 28 octobre au 3 novembre 2012, B-43 au montant de 234 225,09 \$ pour la période du 4 au 10 novembre 2012 et B-44 au montant de 159 546,08 \$ pour la période du 11 au 17 novembre 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1793
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2013-1533

SIGNATURE DU CONTRAT DE LICENCE ET ACQUISITION DE LIVRES NUMÉRIQUES DE BIBLIOPRESTO.CA POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS DU 1^{er} JANVIER 2013 AU 31 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres doit, pour répondre à la demande croissante des abonnés, offrir des livres numériques;

CONSIDÉRANT QUE pour offrir ce service aux abonnés, la Bibliothèque doit adhérer à une plateforme autorisée, appelée PRÊTNUMÉRIQUE.CA qui assure un accès sécurisé aux livres numériques aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente du fournisseur BIBLIOPRESTO.CA (nom du consortium qui gère PRÊTNUMÉRIQUE.CA et qui regroupe notamment l'association Les Bibliothèques publiques du Québec dont fait partie la Bibliothèque municipale de Gatineau), les contrats d'acquisition sont négociés pour une période de 36 mois;

CONSIDÉRANT QUE les articles 573 et 573.1 de la Loi sur les cités et villes concernant l'adjudication des contrats ne s'applique pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'abonnements destinés à des fins éducatives de même qu'à un contrat qui est conclu avec un organisme à but non lucratif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres à procéder à la signature du contrat de licence pour trois ans avec BIBLIOPRESTO.CA pour l'utilisation de PRÊTNUMÉRIQUE.CA (la plateforme de prêt de livres numériques élaborée par et pour les bibliothèques du Québec) au montant de 37 188 \$ (11 546 \$ année I, 12 396 \$ année II, 13 246 \$ année III), soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

QUE ce comité autorise la Division de la bibliothèque et des lettres à procéder à l'acquisition de livres numériques au coût approximatif de 35 000 \$, incluant les taxes, pour une période de trois ans (de 8 623,12 \$ à 11 497,50 \$ par année).

Les fonds à cet fin seront pris au budget 02-72220-678 – Gestion des collections, livres électroniques.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2013, 2014 et 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1794

SUBVENTION DE 1 100 \$ - CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE GATINEAU - NOËL DE RÊVE - 12 DÉCEMBRE 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 100 \$ à l'ordre du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau, 321, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2, à titre de subvention pour l'organisation de l'activité Noël de Rêve le 12 décembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1795

ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE L'ONTARIO

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Gatineau, il est nécessaire pour la Cour municipale d'obtenir du ministère des Transports de l'Ontario certains renseignements;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de certaines dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire pour la Cour municipale d'obtenir du ministère des Transports de l'Ontario certains renseignements;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 67 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q. c. A-2-1), un organisme public peut communiquer un renseignement nominatif sans le consentement de la personne concernée si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 69 de cette loi, la communication des renseignements nominatifs doit être faite de manière à assurer le caractère confidentiel de ces renseignements;

CONSIDÉRANT l'entente signée le 1^{er} avril 2005 entre le ministère des Transports de l'Ontario et la Ville de Gatineau concernant la communication de renseignements et la nécessité de désigner des personnes autorisées pour les fins de l'application de ladite entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente en fait partie intégrante.

QUE ce comité désigne pour l'application de ladite entente :

- M^e Richard D'Auray, greffier de la Cour municipale, à titre de coordonnateur de l'entente;
- M^e Richard D'Auray, greffier de la Cour municipale, madame Nathalie Mineault, greffière adjointe et chef de section audition et jugement et madame Carmen Rivet, greffière adjointe et chef de section perception, responsables de la désignation des personnes autorisées à accéder aux renseignements communiqués par le ministère des Transports de l'Ontario. Ils pourront déléguer cette fonction à une personne ou plusieurs autres personnes qu'ils seront chargés d'identifier.

M^e Richard D'Auray, madame Nathalie Mineault et madame Carmen Rivet, responsables de la désignation des personnes autorisées à accéder aux renseignements communiqués par le ministère des Transports de l'Ontario, étant eux-mêmes autorisés à accéder aux renseignements et, en conséquence, sont autorisés à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes, au poste budgétaire 02-12100-431, les fonds requis pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1796

AUTORISER UN AJUSTEMENT DES COÛTS DE 4 839,41 \$ DANS LE CADRE DU PROJET SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE D'IMPACT SUR LA CIRCULATION DE LA RUE GAMELIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1005 en date du 27 juin 2012, mandatait la firme GÉNIVAR inc. pour un montant total de 28 628,78 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils – Étude d'impact sur la circulation de la rue Gamelin;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires pour un montant total de 4 839,41 \$, incluant les taxes, sont nécessaires pour présenter les résultats au comité plénier et finaliser l'étude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les travaux supplémentaires pour un montant total de 4 839,41 \$, taxes incluses, représentant un contrat total de 33 468,19 \$, incluant les taxes, à GÉNIVAR inc. pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils – Étude d'impact sur la circulation de la rue Gamelin.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13100-419-24271	4 628,96 \$	Direction générale - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	210,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1797 **SOUSSION 2012 SI 071 - ACHAT DE DEUX VÉHICULES TOUT-TERRAIN - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Gauvreau Ski-Doo, 4, rue Principale Est, La Pêche, Québec, J0X 2W0, pour l'achat de deux véhicules tout-terrain pour le Service de police pour un montant total de 32 422,95 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 août 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12004-006-24272	31 012,95 \$	Programme de remplacement - Véhicules de police et stationnement - 2 véhicules tout-terrain
04-13493	1 410,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1798 **SOUSSION 2012 SI 245A - ACHAT D'UNE VOITURE BERLINE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Hyundai Gatineau, 1245, boulevard La Vérendrye Ouest, Gatineau, Québec, J8T 8P2, pour l'achat d'une voiture berline pour un montant total de 30 584,13 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 octobre 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12004-001-24273	29 254,10 \$	Programme de remplacement - Véhicules de police et stationnement - 3 véhicules
04-13493	1 330,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1799 **SOUSSION 2012 SP 274 - ACHAT DE QUATRE MOTOCYCLETTES À USAGE POLICIER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Harley-Davidson de l'Outaouais, 22, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau Québec, J8Z 1J1, pour la fourniture de quatre motocyclettes à usage policier, au montant total de 131 537,19 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 août 2012, et ce, étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12004-005-24274	125 816,94 \$	Programme de remplacement - Véhicules de police et stationnement - 4 motocyclettes
04-13493	5 720,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1800 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-46 - 538 667,87 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 NOVEMBRE 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-46 d'un montant de 538 667,87 \$ pour la période du 22 au 28 novembre 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1801 **INTERVENTION DE LA VILLE DE GATINEAU - ACTE DE SERVITUDE DE NON-CONSTRUCTION - 113, RUE BRIDGE**

CONSIDÉRANT QU'en date du 8 mai 2012, le conseil municipal adoptait la résolution numéro CM-2012-442 afin d'imposer une réserve pour fins publiques à l'encontre notamment du lot 2 957 493 au cadastre du Québec, connu comme étant le 113, rue Bridge;

CONSIDÉRANT QUE l'imposition de la réserve pour fins publiques était nécessaire pour des fins municipales d'intérêt public, notamment pour des fins de réserve foncière, de protection et de conservation patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE la réserve pour fins publiques fut également imposée quant au lot 2 957 536 au cadastre du Québec, connu comme étant le 595, rue Georges, et ce, pour les mêmes motifs;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété faisait partie originalement de la ferme McLaren et en venait à constituer le Domaine de la famille McLaren surnommé Neracalm Farm;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'imposition de la réserve pour fins publiques, la propriétaire du 113, rue Bridge est entrée en contact avec les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ladite propriétaire du 113, rue Bridge souhaiterait, tout en accordant les conditions requises par la Ville, procéder au lotissement d'une portion de son immeuble situé au 113, rue Bridge;

CONSIDÉRANT l'engagement de la propriétaire actuelle, ainsi que de tout nouvel acquéreur, de ne procéder à aucune construction sur le lot, en venant donc à perpétuer l'effet de la réserve pour fins publiques;

CONSIDÉRANT la préparation de la documentation juridique appropriée, à savoir un acte de servitude de non-construction perpétuel dûment négocié entre les parties;

CONSIDÉRANT la quittance donnée par la propriétaire du 113, rue Bridge au bénéfice de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 113, rue Bridge et le notaire de cette dernière ont également révisé le document de quittance et le tout leur convient également;

CONSIDÉRANT QUE la réserve pour fins publiques publiée au registre foncier est maintenue quant à l'ensemble des lots visés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer un acte de servitude de non-construction à intervenir entre la Ville de Gatineau et la propriétaire du 113, rue Bridge et à signer toute documentation visant à donner effet à la présente.

Adoptée

CE-2012-1802 **SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF DE GATINEAU - SOUPER DE NOËL - 15 DÉCEMBRE 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club d'âge d'or Saint-Jean-de-Brébeuf de Gatineau, 448, rue de Pointe-Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 2B7, pour l'organisation du souper de Noël qui aura lieu le 15 décembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1803 **SUBVENTION DE 160 \$ - MAISON DE QUARTIER NOTRE-DAME - DÎNER DE NOËL - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 160 \$ à l'ordre de la Maison de quartier Notre-Dame, à l'attention de madame Louise Petitclerc, 427, rue Benoît, Gatineau, Québec, J8P 3L1, à titre de subvention pour leur dîner de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	160 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1804

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU ET DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 13 DÉCEMBRE 2012 - 40 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau et monsieur le conseiller Maxime Tremblay à participer à une activité organisée au profit de Centraide Outaouais qui aura lieu le 13 décembre 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 40 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	20 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79934-972	20 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1805

AUTORISER L'AJUSTEMENT DE COÛTS DE LA SOUMISSION 2012 SP 034 - RÉFECTION DE LA DALLE ET DES CONDUITS DE RÉFRIGÉRATION - CENTRE ROBERT-GUERTIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-405 en date du 21 mars 2012, mandatait la firme DLS Construction inc. pour un montant total de 668 444 \$, incluant les taxes, pour les travaux de réfection de la dalle, bande et conduits de réfrigération à l'aréna Robert-Guertin;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires pour un montant total de 65 108,04 \$, incluant les taxes, ont déjà fait l'objet d'approbation par les délégations de pouvoir numéros 106854 et 110019, représentant alors 9,74 % du contrat initial;

CONSIDÉRANT QUE les firmes Yves Auger & Associés, experts-conseils en structure et Pageau Morel & Associés, experts-conseils en mécanique mandatées pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, recommandent un montant additionnel de 20 771,45 \$, incluant les taxes, pour la réalisation des travaux supplémentaires requis pour le redémarrage des systèmes tels que des modifications à la dalle/système de réfrigération, divers ajouts (demandes de la Ville) et modifications de détails architecturaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué le montant demandé pour l'ajustement de coûts et le considère juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les délégations de pouvoir numéros 106854 et 110019 pour un montant total de 65 108,04 \$, incluant les taxes, et approuve l'ajustement final au montant de 20 771,45 \$, incluant les taxes, au contrat de DLS Construction inc., représentant un contrat total de 754 323,49 \$, incluant les taxes, pour les travaux de réfection de la dalle et des conduits de réfrigération au centre Robert-Guertin.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12002-001-24275	19 868,15 \$	Dalles et bandes à l'aréna Robert-Guertin - Réfection de la dalle
04-13493	903,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1806

AUTORISER L'AJUSTEMENT DE COÛTS DE LA SOUMISSION 2012 SP 233 - RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE À LA MAISON DU CITOYEN, PHASE I

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-980 en date du 20 juin 2012, mandatait la firme Construction Profex inc. pour un montant total de 1 150 842,26 \$, incluant les taxes, pour les travaux de réfection de la maçonnerie de la Maison du citoyen, phase I au 25, rue Laurier;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires pour un montant total de 79 179,46 \$, incluant les taxes, ont déjà fait l'objet d'approbation par les délégations de pouvoir numéros : 108173, 108409, 108410, 108417, 110057, 110070, 110110, 110115, 110123, 110124 et 110127;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué le montant demandé pour l'ajustement de coûts présent et considère que celui-ci est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les délégations de pouvoir numéros 108173, 108409, 108410, 108417, 110057, 110070, 110110, 110115, 110123, 110124 et 110127 pour un montant total de 79 179,46 \$, incluant les taxes, et approuve l'avenant numéro 12 au montant de 11 386,37 \$, incluant les taxes, au contrat de Construction Profex inc., pour les travaux de réfection la maçonnerie à la Maison du citoyen, au 25, rue Laurier.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30693-002-24276	10 891,20 \$	Réfection de la maçonnerie à la Maison du citoyen - Maçonnerie, phase 1
04-13493	495,17 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1807

AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DES PISTES MULTIFONCTIONS SUR L'AVENUE DU CHEVAL-BLANC ET SUR LE CHEMIN MCCONNELL - MONTANT ADDITIONNEL DE 78 014,57 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÈNES ET DE LA RIVIÈRE BLANCHE - ALAIN RIEL ET YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-443 adoptée le 31 mars 2010, adjugeait à la firme CIMA+ s.e.n.c., un mandat de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet « Aménagement de pistes multifonctions – Avenue du Cheval-Blanc et chemin McConnell » pour un montant total de 151 139,63 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ s.e.n.c. a déposé à la Ville de Gatineau une demande d'honoraires professionnels additionnels recevable pour un montant de 78 014,57 \$, incluant les taxes, pour des éléments non prévus au mandat initial de services professionnels;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des vérifications effectuées par le Service des infrastructures l'ajustement des honoraires professionnels demandé par la firme CIMA+ s.e.n.c. s'avère conforme, juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement des honoraires professionnels pour un montant maximal de 78 014,57 \$, incluant les taxes, à la firme CIMA+ s.e.n.c. en fonction d'éléments non prévus au mandat initial de services professionnels dans le cadre du projet de construction de pistes multifonctions sur l'avenue du Cheval-Blanc et sur le chemin McConnell.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30661-003-24277	36 810,28 \$	Aménager des pistes multifonctions - Honoraires professionnels
11-90017-001-24278	37 811,61 \$	Sentier récréatif - Travaux
04-13493	3 392,68 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30661-001	36 810 \$		Aménager des pistes multifonctions - McConnell
06-30661-003		36 810 \$	Aménager des pistes multifonctions - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1808

SOUSSION 2012 SI 329 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS ACCRÉDITÉS LEED - CONSTRUCTION DE LA CASERNE 6 AU COIN DES BOULEVARDS LABROSSE ET SAINT-RENÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils certifiés LEED pour effectuer la coordination du processus LEED lors de la conception, de la construction et de la surveillance sans résidence ainsi qu'un agent de mise en service LEED pour la construction de la caserne 6 Labrosse pour un montant total de 66 742,99 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 novembre 2012, et ce, étant la seule soumission déposée et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Ce comité autorise la firme CIMA+ s.e.n.c. à présenter aux autorités concernées, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux en vue d'obtenir les autorisations requises auprès des autorités compétentes en la matière.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12059-001-24279	63 840,49 \$	Honoraires professionnels - Construction de la caserne 6
04-13493	2 902,50 \$	- Honoraires professionnels TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1809

SOUSSION 2012 SP 326 - SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTE - CONSTRUCTION DE LA CASERNE 6 AU COIN DES BOULEVARDS LABROSSE ET SAINT-RENÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Architectes Carrier Savard, 370C, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 5R6, pour la fourniture de services professionnels en architecture pour le projet de construction de la caserne 6 au coin des boulevards Labrosse et Saint-René pour un montant total de 171 887,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} novembre 2012, et ce, étant la seule soumission ayant obtenu la note de 70 après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12059-001-24280	164 412,63 \$	Honoraires professionnels - Construction de la caserne 6
04-13493	7 475,00 \$	- Honoraires professionnels TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1810

SOUSSION 2012 SP 327 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - GÉNIE CIVIL ET STRUCTURE - CONSTRUCTION DE LA CASERNE 6 AU COIN DES BOULEVARDS LABROSSE ET SAINT-RENÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme GENIVAR inc., 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils en génie civil et structure pour le projet de construction de la caserne 6 Labrosse pour un montant total de 48 864,37 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} novembre 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12059-001-24281	46 739,37 \$	Honoraires professionnels - Construction de la caserne 6
04-13493	2 125,00 \$	- Honoraires professionnels TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1811 **SOUMISSION 2012 SP 328 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ - CONSTRUCTION DE LA CASERNE 6 AU COIN DES BOULEVARDS LABROSSE ET SAINT-RENÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bouthillette Parizeau, 430, boulevard de l'Hôpital, bureau 210, Gatineau, Québec, J8V 1T7, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils en mécanique et électricité pour le projet de construction de la caserne 6 au coin des boulevards Labrosse et Saint-René pour un montant total de 101 752,88 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} novembre 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12059-001-24282	97 327,88 \$	Honoraires professionnels - Construction de la caserne 6
04-13493	4 425,00 \$	- Honoraires professionnels TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1812 **ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2012-1394 - OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À L'EMPLOYÉ 110563 - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2012-1394 en date du 19 septembre 2012 concernant l'octroi d'un congé sans solde à l'employé 110563 du Service de l'urbanisme et du développement durable pour la période débutant le 24 septembre 2012 et se terminant le 8 janvier 2013.

Adoptée

CE-2012-1813

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE SECRÉTAIRE I DÉDIÉE AU RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE madame Vanessa Miller fut engagée en surcroît de travail pour supporter les fonctions du responsable de l'accès à l'information du 14 mai au 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger l'embauche de madame Vanessa Miller pour un terme ne pouvant dépasser le 27 avril 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de madame Vanessa Miller au poste de secrétaire I pour un terme à être déterminé par la Direction générale, mais qui ne peut dépasser le 27 avril 2013.

Le salaire de madame Vanessa Miller sera celui de la classe 5, échelon 1 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant 02-13100-132 – Direction générale – Temporaires – Cols Blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1814

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-12-18

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective 2008-2014 des salariés cols blancs le 22 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit à son article 10 des dispositions relatives à l'offre d'un surcroît de travail;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les deux services impliqués;

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu lieu avec les représentants de la salariée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-12-18 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de prêter les services d'une employée du Service des affaires juridiques au Service du greffe.

Le directeur général adjoint - Administration et finances, le directeur du Service des affaires juridiques, la directrice du Service du greffe et le directeur du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-12-18.

Les fonds aux fins de la présente seront pris à même le poste budgétaire 02-14400-132 – Élections – Cols blancs – Temporaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1815

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME VALÉRIE CAMDEN AU POSTE DE RESPONSABLE - COLLECTION PERMANENTE ET DE L'ART PUBLIC - DIVISION DE LA DIFFUSION CULTURELLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT l'importance de fournir au Service des arts, de la culture et des lettres l'expertise requise pour son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-564 en date du 21 juin 2011, acceptait de modifier le poste de responsable - Collection permanente et de l'art public à la Division de la diffusion culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres de 4 jours à 5 jours par semaine;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1903 en date du 8 décembre 2010, acceptait l'engagement contractuel de madame Valérie Camden à titre de responsable – Collection permanente et de l'art public à la Division de la diffusion culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts de la culture et des lettres désire prolonger l'engagement contractuel de madame Valérie Camden pour une période déterminée de 5 ans :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de madame Valérie Camden au poste de responsable - Collection permanente et de l'art public à la Division de la diffusion culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres (poste numéro ART-CAD-004 au plan d'effectifs des professionnels), sous la gouverne du chef de la division - Diffusion culturelle selon les modalités du contrat.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72136-115 – Collection permanente – Rémunération régulière – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 novembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1816

RENOUVELLEMENT DE LA TARIFICATION AU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS COLS BLANCS, COLS BLEUS, POMPIERS ET CADRES AINSI QUE POUR LES RETRAITÉS DE TOUS CES GROUPES À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2013

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification du contrat d'assurance collective du régime flexible pour les employés cols blancs, cols bleus, pompiers et cadres (incluant les professionnels) ainsi que pour les retraités de ces mêmes groupes à compter du 1^{er} janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE la firme Aon Hewitt a effectué l'analyse de la tarification soumise par la SSQ Groupe financier et qu'après négociation avec l'assureur, elle nous recommande l'acceptation des conditions de renouvellement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de renouvellement de la tarification du régime d'assurance collective flexible pour les groupes d'employés ci-haut mentionnés à compter du 1^{er} janvier 2013 de la SSQ Groupe financier, applicable pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, et ce, selon les conditions indiquées dans la lettre du 8 novembre 2012 de la firme Aon Hewitt, dont la copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2013, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1817

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR JACQUES TREMBLAY À TITRE D'ADJOINT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-1910 en date du 7 décembre 2011, acceptait la prolongation de l'engagement contractuel de monsieur Jacques Tremblay à titre d'adjoint à la Direction générale jusqu'au 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT la charge de travail actuelle et la diversité des mandats à coordonner :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement de monsieur Jacques Tremblay à titre d'adjoint à la Direction générale du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-13100-115 – Direction générale – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1818

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME GUYLAINE GRÉGOIRE À TITRE DE RESPONSABLE - LOGISTIQUE STRATÉGIQUE - DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE madame Guylaine Grégoire fût engagée à titre de responsable – Logistique stratégique sur plusieurs affectations temporaires distinctes depuis le 16 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'affectation temporaire actuelle de madame Guylaine Grégoire se termine le 29 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a débuté la mise en place d'une démarche vers une culture de services performants;

CONSIDÉRANT QU'un surcroît de travail de responsable – Logistique stratégique est nécessaire pour débiter les travaux en lien avec cette démarche :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement temporaire de madame Guylaine Grégoire à titre de responsable – Logistique stratégique à la classe 2, échelon 2 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de division – Services techniques jusqu'au 4 mai 2013.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30115-135 – Division – Services techniques – Temporaires – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1819 **MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 109080**

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit de travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire de cinq jours sans traitement à l'employé 109080 pour les fautes reprochées.

Les dates de la suspension seront déterminées par le service concerné en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2012-1820 **PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR VINCENT BEAUMONT AU POSTE DE RESPONSABLE - LOISIRS, SPORTS ET DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - CENTRES DE SERVICES DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable – Loisirs, sports et développement des communautés aux centres de services de Buckingham et de Masson-Angers, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Vincent Beaumont au poste de responsable – Loisirs, sports et développement des communautés aux centres de services de Buckingham et Masson-Angers (poste numéro CSB-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du directeur territorial – Centres de services de Buckingham et Masson-Angers.

Monsieur Vincent Beaumont est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Beaumont sera celui de la classe 4, échelon 6 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Vincent Beaumont est assujetti à une période d'essai de 12 mois. La date d'entrée en fonction de monsieur Beaumont sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme des centres de services de Buckingham et de Masson-Angers en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71014-115 – Administration Loisirs – Buckingham – Masson-Angers – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1821
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2013-640

DESTITUTION - EMPLOYÉ 105365

CONSIDÉRANT QUE le 4 décembre 2012, l'employé 105365 a été jugé et déclaré coupable par la Cour du Québec, district de Hull, des actes criminels 145(3)A), 264(1)A)3)B) du Code criminel;

CONSIDÉRANT QUE l'employé était policier à la Ville de Gatineau en date du 4 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'article 119 de la Loi sur la police prévoit la destitution automatique de tout policier reconnu coupable d'un acte poursuivable uniquement par voie de mise en accusation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la destitution automatique de l'employé 105365 en date du 4 décembre 2012, et ce, conformément à l'article 119 de la Loi sur la police.

Adoptée

CE-2012-1822

MANDATER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES AFIN D'ENTAMER DES PROCÉDURES CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 264, BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 264, boulevard des Allumettières a l'obligation de limiter les accès à l'édifice abandonné et de réparer ou de démolir la construction dangereuse en vertu des dispositions applicables au Règlement de construction numéro 504-2005;

CONSIDÉRANT QU'une mise en demeure a été remise de main à main en date du 3 avril 2012 aux propriétaires madame Siwei Gao et monsieur Chor Wai Fan leur demandant de réparer ou démolir le bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'un architecte, daté du mois d'août 2012, établit que la construction est devenue dangereuse et qu'il n'existe pas de remède utile pour la réparer;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu en conséquence de soumettre le dossier aux procureurs de la Ville de Gatineau afin d'exiger la démolition complète du bâtiment puisque la construction est dans un état tel qu'elle représente un risque d'effondrement et un risque pour la sécurité des personnes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate les procureurs de la Ville de Gatineau afin de représenter celle-ci en vue de déposer une requête à la Cour supérieure et obtenir un jugement pour obliger le propriétaire de l'immeuble situé au 264, boulevard des Allumettières à effectuer les travaux de réparation à la construction abandonnée et dangereuse ou la démolir et, à défaut pour le propriétaire de se conformer au délai imparti par la Cour, d'autoriser la Ville de Gatineau à faire démolir le bâtiment, et ce, aux frais du propriétaire.

Adoptée

CE-2012-1823

CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA FIRME DEVEAU BOURGEOIS GAGNÉ HÉBERT & ASSOCIÉS POUR SERVICES PROFESSIONNELS AFIN DE REPRÉSENTER ET ASSISTER LA VILLE DE GATINEAU DANS LE DOSSIER LITIGIEUX DU MAINTIEN DE L'OUVERTURE DE LA RUE GAMELIN À LA CIRCULATION AUTOMOBILE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2012-930 en date du 26 octobre 2012, mandatait les Services juridiques à entreprendre les procédures judiciaires nécessaires au maintien de l'ouverture de la rue Gamelin à la circulation automobile, compte tenu de la décision de la Commission de la capitale nationale de fermer le tronçon de la rue Gamelin compris entre la promenade de la Gatineau et la rue des Fées;

CONSIDÉRANT QUE le Service des affaires juridiques a mandaté la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, S.E.N.C.R.L. afin de représenter et assister la Ville de Gatineau dans le dossier litigieux du maintien de l'ouverture de la rue Gamelin à la circulation automobile;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer le mandat de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, S.E.N.C.R.L. pour services professionnels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme le mandat accordé à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, S.E.N.C.R.L. pour services professionnels afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le cadre des procédures judiciaires pour maintenir l'ouverture de la rue Gamelin à la circulation automobile.

Les honoraires seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-412 – Affaires juridiques – Services juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1824

ENTENTE AVEC ACCS CONTROL-TECH INC.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque jusqu'à concurrence de 49 289,49 \$ à la compagnie ACCS Control Tech inc., le tout conditionnellement à la signature d'une subrogation.

Le trésorier est autorisé à approprier les sommes nécessaires à cette fin à même les sommes réservées pour la retenue contractuelle à l'entrepreneur Décarel et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques à signer tous les documents pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-61475	47 146,00 \$	Retenue sur contrat
04-13493	2 143,49 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1825

**SUBVENTION DE 300 \$ - ACTION-QUARTIERS - FÊTE DE NOËL -
15 DÉCEMBRE 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU -
DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Action-Quartiers, à l'attention de monsieur Jean Villeneuve, 45, rue Prévost, Gatineau, Québec, J9A 1P2, à titre de subvention pour la fête de Noël qui aura lieu au sous-sol de l'Église Notre-Dame-de-Lorette le 15 décembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	300 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 décembre 2012.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif